

Ecole d'Isle Saint Georges

Compte-rendu du Conseil d'École

Jeudi 29 juin 2017

Présents :

Municipalités : Mme Betes, Mme Rousseil, Mr Lemire

Enseignants : Mme Bellot-Egea, Mme Demiautte, Mme Yvorel

Parents d'élèves : Mme Castaing

Excusés : Mme Barbier (IEN), Mme Nouffert

OUVERTURE DE SÉANCE : 18h00

FIN DE SÉANCE: 20h00

I. EFFECTIFS

EQUIPE ENSEIGNANTE

Changement de l'équipe enseignante pour la rentrée 2017 : Mme Hairrez Hélène nommée sur le poste de maternelle et Mme Céline Farez nommée en élémentaire. Le poste de direction n'est pas pourvu à ce jour, la personne nommée devrait être connue le 4 juillet.

EFFECTIF 2017-2018

Pour rappel, l'effectif en fin d'année scolaire 2017 était de 62 élèves.

L'effectif à la rentrée 2017 serait de 64 élèves : 12 arrivées, 3 élèves

déménagent, 1 départ en école privée et 6 départs en 6^{ème}.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	6	10	7	11	7	7	5	9
25				18			21	

Dans l'attente du troisième enseignant nommé, la répartition des classes n'est pas définitivement arrêtée.

Les parents demandent si la mixité des niveaux dans des classes permet de respecter le programme scolaire et de maintenir un niveau scolaire satisfaisant? Oui, le programme scolaire est respecté. Des organisations du temps de travail permettent de différencier les leçons (apprentissage avec l'enseignante pendant que l'autre niveau est en réinvestissement, tutorat ...). Les programmations dans les matières autres que le français et les mathématiques sont établies de façon à balayer l'ensemble du programme sur 2 ou 3 ans. Le cours double ou triple développe l'autonomie des enfants et la prise d'initiatives.

EQUIPE PERISCOLAIRE - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Concernant le périscolaire et les TAP, pour la rentrée 2017-2018, aucun changement dans l'équipe et dans l'organisation n'est prévu.

Concernant les TAPS, le nouveau décret est arrivé hier. Pour pouvoir modifier l'existant il faut faire une proposition argumentée avant le 6 juillet. Il nous semble trop difficile de travailler sereinement et dans la concertation la plus large possible en une semaine

A la rentrée 2017, l'école restera donc à 4 jours et demi et la contrainte du transport école - centre de loisirs doit être étudiée.

Une réflexion sera faite pour une éventuelle modification du rythme scolaire en 2018-2019 .

Une demande de rentrée échelonnée pour la classe de maternelle (TPS et PS le matin et tous les élèves l'après-midi) a été faite auprès de l'IEN.

Concernant la garderie, les parents demandent s'il est possible de mettre en place un tableau avec le nom, l'heure et la signature des personnes qui

récupèrent les enfants à la garderie. Cela aurait pour but d'éviter d'éventuelles réclamations.

M. le Maire précise que ce problème tient seulement du vendredi et uniquement parce qu'il y a une heure de gratuité (15h30-16h30) ce jour là. La mise en place d'un tableau de suivi serait trop coûteuse administrativement par rapport aux enjeux.

Il n'y a pas eu de réclamations depuis plus d'un mois et elles représentent un montant total aux alentours de 10€ pour 3 enfants.

A l'avenir, l'employé communal, indiquera oralement, si nécessaire, aux parents concernés que l'heure de gratuité est dépassée (16h30).

L'horaire de référence étant celui de la prise de contact avec l'agent communal.

Pour les litiges faisant l'objet de cette question ils pourront y avoir remboursement (après délibération favorable du conseil municipal) dès lors que les parents en feront la demande auprès de la mairie.

M. le Maire rappelle que l'accueil du matin est un accueil échelonné pour lequel les parents peuvent confier leurs enfants au personnel municipal à tout moment, mais **uniquement** entre 7h30 et 8h35, et **doivent les accompagner jusqu'à l'intérieur du lieu d'accueil**.

Il rappelle aussi que les arrêts sur la chaussée pour déposer à la hâte les enfants et les stationnements sur les trottoirs, et au niveau du stop sont prohibés.

Il y a certes le code de la route à respecter, mais surtout un enjeu de sécurité pour les enfants qui peuvent être cachés par les véhicules concernés.

II. PROJETS PEDAGOGIQUES MENES DANS LE CADRE DU PROJET D'ECOLE

Classe PS-MS-GS

Plusieurs sorties USEP ;

-Jeux et danses traditionnels à Villenave d'Ornon avec les Moyens et Grands

-Jeux collectifs et coopératifs à Arveyres

-APPN à Frontenac

Une visite du château de Vayres au mois de juin.

Classe de CP-CE1-CE2

Une prévention autour du code de la route avec le passage du permis piéton pour les CE2 a été réalisée au mois de juin.

Classe de CM1-CM2

Intervention de l'infirmière scolaire : Mme Da Silva est intervenue à raison de 3 séances sur les compétences psychosociales des enfants, travail qui sera poursuivi au collège.

Intervention de la gendarmerie pour le permis internet : lundi 26 juin

RQ : Piscine

La piscine du Creps sera fermée à la prochaine rentrée scolaire. Des cours pourront avoir lieu à la piscine de Villenave d'Ornon. Nous aurions un créneau le lundi de 14h30 à 15h15 (dates à déterminer) avec un retour à l'école aux alentours de 16h (à valider avec les nouveaux enseignants).

Par contre au niveau de l'effectif, il ne peut y avoir que 35 élèves (pour les 2 écoles). Ayguemortes en a déjà 19, ce qui signifie qu'on ne pourra pas amener les 3 niveaux comme on le fait actuellement mais seulement 2 (à définir par les nouvelles enseignantes).

III. USEP

Mme Rousseil souligne la bonne participation des familles à la tombola USEP et déclare que la buvette a bien fonctionné pendant la fête de l'école.

L'équipe enseignante remercie l'USEP d'avoir acheté 1000 € de tapis, foulards et ballons pour l'école.

IV. LES MANIFESTATIONS

Fête de l'école : elle a eu lieu le 23 juin. 65 personnes inscrites au décathlon et une bonne fréquentation des PS et MS.

Les enseignantes sont satisfaites de la formule proposée cette année et les retours des parents ont été positifs. L'échange parents-enfants autour d'activités diverses a été apprécié.

L'équipe enseignante renouvelle ses remerciements au CLAS et à la ludothèque.

V. BILAN FINANCIER DE L'ECOLE

1/ la mairie qui met à disposition :

- un budget de **4700€** pour l'achat du matériel de classe (crayons, colles, cahiers, manuels et fichiers...) et fournitures administratives (papier, ...).
- une somme de **1900 €** annuelle pour aider au financement de transports.
- concernant l'achat des vidéo projecteurs : le sujet est en cours de réflexion

2/ la coopérative OCCE:

Le dernier relevé est à 7 369€, auxquels on soustrait la facture de Payolle et la sortie au château de Vayres. Le reste est de 1 794€.

La tombola a rapporté 341€ sur 596€ de recettes.

L'équipe enseignante remercie les parents qui ont participé à la recherche des lots et à l'organisation de la fête de l'école.

Sandrine Yvorel

Sandrine Demiautte